RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2014 sous le numéro de dépôt 53973

1405403401

DATE DEPOT : 2014-06-17

NUMERO DE DEPOT : 2014R053973

N° GESTION : 1996B16686

N° SIREN : 410204390

DENOMINATION : NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

ADRESSE : 3 ave Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2014/05/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

963 16686 .

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014

PG

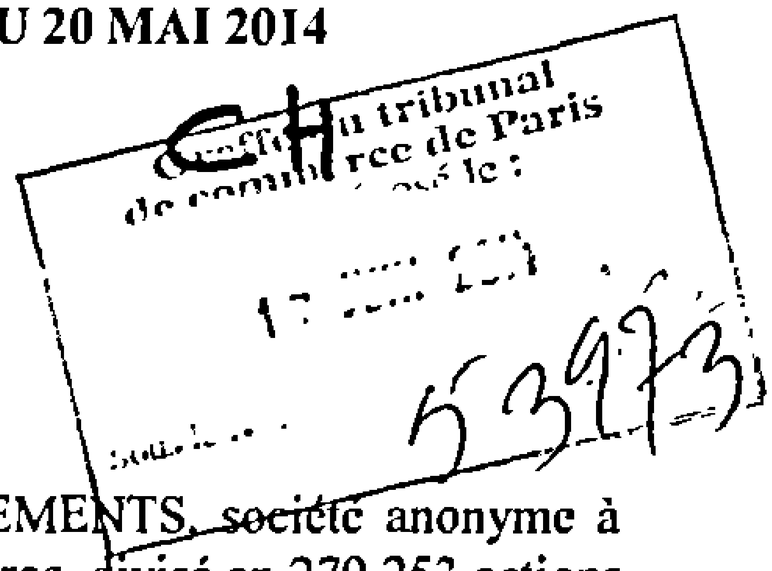

L'an 2014,
le 20 mai,
à 11 heures,

Les actionnaires de la société NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3, avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 30 avril 2014 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johannes Van GENNIP, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Stéphane CORSALETTI et Julien MECHLER, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société S.F.P.B., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 avril 2014, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 250 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 27 mai 2014

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Huitième Résolution
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer le cabinet d'expertise comptable KPMG Audit pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2019 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, KPMGAUDIT FS I, représentée par M. Pascal LAGAND
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, KPMG AUDIT FS II, représentée par M. Malcom McLARTY

en remplacement de la Société d'expertise comptable S.F.P.B., Titulaire, et de Monsieur Pascal COSSE, Suppléant, dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.